

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

de ROchefort

CANTON

de ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 Décembre 1947

OBJET :
LISTE ELECTORALE

L'an mil neuf cent quarante sept, le deux du mois
de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
MREGAZONI Ch. Maire, en session
d'après convocations faites le 27 Novembre 1947.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssièrre
ROCHEDEREUX, Prugnaud, Chambouland, Bujard
Bouchet, Chollet, Péraudeau, Baudet, Reutin,
Melle Rikosky, MM. Chazeaud, Pouget, Jaquet
Thirion, Counil, Main, Davour, Guillaud Sarnet,
Cousinet, Loppin, Domécq.

Absents : MM. Métadier, Brotreau, Simon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et

Délégués du Conseil Municipal à la révision de
la liste électorale.

Sont désignés :

à la Commission chargée de dresser le
tableau rectificatif de la liste électorale
de 1947 = M. REUTIN

à la commission chargée de juger les
réclamations : MM. Bouchet et Thirion.

47 102
NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

3 del. G...
le 13. 7. 48

SESS. 100 MARSEILLE - MARSEILLE LA SESS. 100

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause (ou les causes) de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire